

Séance du 29 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Francis HUNAUT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. ALGANS Elisabeth, BERNEZAT Jean, CACHAU Jean-Guy, CAUHAPE Céline, CUYALA-PROVENCE Rémy, DOMENGINE Paul, DUBEDOUT Philippe, DUFOURCQ Hugues, HUNAUT Francis, LAVIE-HOURCADE Jeannine, LOUSTAU ARRAGON Bernadette, MERIOT Christophe et MEYMERIT Christine.

Absent(s) : Mmes CUNY Christine (procuration à M. BERNEZAT Jean et DUBOIS Catherine.

Secrétaire de séance : Mme CAUHAPE Céline.

Vu le Maire pour convocation le 25 septembre 2017 et affichage des délibérations le 5 octobre 2017

La séance est ouverte à 19h10.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AOÛT 2017

Le procès-verbal de la séance du 28 août 2017 est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°4

Délibération N°2017-09-29-01

Monsieur le Maire indique au Conseil que des ajustements du budget sont nécessaires afin de pouvoir voter le budget primitif du budget annexe pour les panneaux photovoltaïques et d'attribuer des subventions supplémentaires aux associations.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°4 du budget principal suivante :

Section d'investissement :

Dépenses :

Art.2313 – Constructions	
Programme 179 – Création d'une école élémentaire	- 62 016 €
Art.276348 – Autres communes	+ 62 016 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :

022 – Dépenses imprévues	- 47 €
6574 – Subv. de fonct. aux associations	+ 47 €

BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération N°2017-09-29-02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 2 juin 2017 décidant la création d'un budget annexe "Panneaux photovoltaïques" et propose au Conseil Municipal le budget primitif 2017 suivant :

Section de fonctionnement :

- ⊗ Dépenses..... 0 €
- ⊗ Recettes..... 0 €

Section d'investissement :

- ⊗ Dépenses..... 62 016 €
- ⊗ Recettes..... 62 016 €

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif du budget annexe panneaux photovoltaïques pour l'exercice 2017 tels qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR LE FOYER ET L'ASSOCIATION DES CYCLOS DE NAVAILLES-ANGOS

Délibération N°2017-09-29-03

Monsieur le Maire indique au Conseil que le foyer a fêté ce mois de septembre ses 40 ans d'existence et l'association des Cyclos de Navailles-Angos ses 20 ans.

A cette occasion, il propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à chacune de ces associations.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 100 € au Foyer Rural à l'occasion de ses 40 ans.

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association des Cyclos de Navailles-Angos à l'occasion de ses 20 ans.

MANDAT SPECIAL POUR LE CONGRES DES MAIRES

Délibération N°2017-09-09-04

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales fixent les modalités de remboursement des frais que nécessite l'exercice de mandats spéciaux par les élus.

Le mandat spécial correspond à une opération déterminée, précise, accomplie dans l'intérêt de la collectivité, par un membre de l'organe délibérant et sur autorisation de celui-ci.

Le mandat spécial exclut les activités courantes, l'organe délibérant doit voter au budget les crédits correspondant au remboursement des frais inhabituels, nécessités par ce mandat spécial.

Les membres du Conseil Municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, d'une part au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement leurs frais supplémentaires de repas et de nuitée et d'autre part au remboursement des frais de transport engagés à cette occasion.

Cependant l'alinéa 5 de l'article 7 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat qui définit les modalités de prise en charge des frais des élus chargés de mandat spécial prévoit que :

« Toutefois, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un arrêté ministériel ou une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels prévus aux alinéas précédents, qui ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée. »

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de donner mandat spécial à M. Francis HUNAUT, Maire, Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE, 1^{ère} adjointe au Maire, et M. Philippe DUBEDOUT, conseiller municipal pour participer au prochain Congrès des Maires qui aura lieu à Paris les 21, 22 et 23 novembre 2017.

PRECISE que les frais d'inscription au congrès, de transport en avion, de repas et de nuitée seront pris en charge par la Commune à hauteur de leur valeur réellement constatée, sur présentation des justificatifs correspondants.

APPROBATION DE L'AGENDA 21 "NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR" PROGRAMME 2

Délibération N°2017-09-09-05

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 6 Avril 2012, portant sur l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 21 local « Notre Village, Terre d'Avenir ». L'obtention du label s'est concrétisée en 2013.

Suite à l'évaluation effectuée en janvier 2017 par l'Association Nationale Notre Village et aux différentes réunions de comité pilotage, il présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir », Programme 2 et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le ministère de la Transition écologique et solidaire :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la Charte « Notre Village Terre d'Avenir », Programme 2.

RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS (SMTU)

Délibération N°2017-09-29-06

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Navailles-Angos adhère directement au SMTU Pau Porte de Pyrénées depuis le 1^{er} janvier 2014.

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le SMTU a transmis à la commune son rapport d'activité et le compte administratif au titre de l'année 2016 pour communication au Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND NOTE de cette communication.

N'EMET aucune observation concernant ce rapport

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SDEPA

Délibération N°2017-09-29-07

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2016 du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND NOTE de cette communication.

N'EMET aucune observation sur ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole :

Une 7^{ème} classe a été ouverte à la rentrée suite à l'augmentation des effectifs. Cette classe supplémentaire accueille les enfants de maternelle grande section dans les locaux de la nouvelle école.

Intercommunalité :

La fusion entre le SIAP Luy-Gabas-Lees et le SIA Luy de Béarn au 1^{er} janvier 2018 a été entériné par le comité syndical du SIA.

Téléthon :

Le prochain téléthon sera organisé les 8 et 9 décembre 2017. Navailles-Angos est chargé de l'organisation du repas du samedi.

Aménagement du Centre-bourg :

Une première rencontre avec le CAUE a été organisée pour envisager une étude pour l'élaboration d'un schéma de référence de l'aménagement du centre-bourg. Monsieur le Maire reviendra vers le Conseil dès que ce dossier aura progressé.

Communication :

Un livret d'accueil a été élaboré et sera distribué aux nouveaux arrivants.

Agenda :

- 07/10 : Bal musette du foyer
- 12/10 : Commission administration générale : mise en place du régime indemnitaire des agents (RIFSEEP)
- 13/10 : Cinéma
- 14/10 : Portes ouvertes de la bibliothèque
- 15/10 : Séminaire du Conseil Municipal
- 17/10 : Commission administration générale : Document unique et risques psychosociaux
- 27/10 : Cinéma

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h42.